

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.382

**Contrat de ville :
approbation du
Protocole
d'Engagement
Renforcés et
Réciproques 2020-
2022**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.382**

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

CONTRAT DE VILLE : APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RENFORCES ET RECIPROQUES 2020-2022

Compétence obligatoire de GrandAngoulême, la politique de la ville a fait l'objet d'une contractualisation en 2015 pour une période de 6 ans. Le gouvernement a décidé en juillet 2018 d'un plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers décliné en 40 mesures dont le doublement du budget pour la rénovation urbaine, 1000 postes d'adultes relais, les quartiers de reconquête républicaine, les cités éducatives.....et le PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises)

Ce plan doit s'inscrire dans les territoires par la rénovation des Contrats de ville sous la forme d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques à annexer au Contrat initial. Le Protocole proroge le contrat de ville jusqu'en 2022.

Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques du Contrat de ville de GrandAngoulême a été élaboré à partir de l'évaluation de sa mise œuvre de 2015 à 2018 et d'une concertation des conseils citoyens et de tous les acteurs de proximité.

Il prévoit le renforcement de 4 axes :

- L'attractivité économique des quartiers,
- L'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération
- Le parcours éducatif des enfants en lien avec les familles.
- La sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Les engagements de GrandAngoulême dans le cadre des priorités du Protocole sont l'accès à l'emploi et le renouvellement urbain avec 2 dimensions : une approche artistique et culturelle de la transformation urbaine et l'égal accès à l'espace public des femmes et des hommes.

GrandAngoulême renforcera la médiation sociale sur l'espace public selon des modalités renouvelées dans le cadre de sa compétence et soutiendra l'expérimentation d'une coordination linguistique locale pour favoriser l'insertion sociale par la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme dans le cadre de sa politique de lecture publique.

L'animation du contrat de ville organisera des temps collectifs destinés aux conseils citoyens pour conforter leurs connaissances et leurs pratiques.

Vu le contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019

Vu l'avis favorable de la commission Finances, responsabilités sociétales du 28 novembre 2019

Je vous propose :

D'APPROUVER les objectifs 2020-2022 du Contrat de ville tels qu'inscrits dans le Protocole ci-joint

D'APPROUVER les engagements de GrandAngoulême en matière de politique de la ville pour 2020-2022

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à le signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2019



2015-2022

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

INTRODUCTION

Le Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques :

- actualise les enjeux du contrat de ville sur la base :
 - des conclusions de l'évaluation 2015 à 2018 ;
 - des orientations du Pacte de Dijon ;
 - du plan gouvernemental de remobilisation en faveur des quartiers.
- Il fixe la fin de la contractualisation à 2022.
- Il ré-affirme la priorité des politiques de droit commun dans la mise en œuvre des projets de développement social des quartiers du contrat de ville et dans la réduction des écarts à leur territoire.

Le Protocole de GrandAngoulême a fait l'objet d'une mobilisation partenariale en 3 temps :

1. **Mars-juin 2019** : les services des signataires du contrat (le comité technique et les services désignés pour piloter les priorités thématiques du contrat) ont élaboré le bilan des actions 2015-2018, évalué leur avancée et dégagé des enjeux 2020-2022. Ce bilan a été validé par les signataires du contrat de ville lors du comité de pilotage du 26 juin 2019.
2. **16 Juillet 2019** : les conseils citoyens ont été réunis pour partager le bilan de leur action.
3. **12 septembre 2019** : l'ensemble des opérateurs (institutions, associations des 5 QPV, conseils citoyens) sont invités à un Carrefour des Quartiers pour partager et enrichir le bilan, donner leur appréciation de l'activité et de l'animation du contrat, définir leurs enjeux pour 2020-2022, à l'échelle globale du contrat et spécifiquement aux 5 quartiers prioritaires. Les productions de ce temps de travail collectif ont été restituées dans un rapport exhaustif.
3 priorités ont plus particulièrement fait l'objet d'une réflexion commune avec les opérateurs locaux et les habitants lors d'ateliers :
 - Emploi et développement économique,
 - Education en lien avec les familles
 - Prévention de la délinquance.

Ces 3 thèmes ont été soumis à la concertation de tous les partenaires en raison de :

Emploi et développement économique :

- Une nouvelle priorité du contrat de ville : des enjeux à identifier, des coopérations à initier, des pistes de développement à explorer.
- Des potentiels non/mal définis dans les quartiers de la politique de la ville, des chances non exploitées
- Un domaine important pour la valorisation des personnes et l'autonomie (notamment des femmes)
- Une voie d'amélioration de la situation économique des habitants
- Une dynamisation de la vie quotidienne des quartiers de la politique de la ville.
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers de la politique de la ville par le service public de l'emploi.

Education en lien avec les familles

- Une priorité fondamentale du contrat de ville avec des objectifs relatifs à :
 - La lutte contre le décrochage scolaire

- Le renforcement du lien avec les familles
- La prévention des violences scolaires (climat scolaire)
- Les nombreux enjeux de l'éducation : socialisation, autonomie, apprentissage, émancipation, connaissances, ouverture....
- Un domaine complexe à la croisée de nombreux acteurs, de plusieurs temporalités (temps scolaire, péri, méridien...), des logiques de parcours (maîtrise des codes, stratégies), des représentations fortes, un enjeu social de réussite très prégnant

Prévention de la délinquance.

- Problématiques de tranquillité publique qui perdurent
- Enjeux de prévention et lutte contre les violences sexistes
- Montée des violences des publics jeunes mineurs ainsi que des phénomènes de bandes
- Besoins réels et visibles sur tous les QPV, constatés par l'ensemble des acteurs notamment les problématiques en lien avec la délinquance des mineurs : décrochage, relégation, défiance à l'égard des institutions, conduites à risques, rixes, utilisation des réseaux sociaux...

Le Protocole a été élaboré à partir de ces 3 contributions. Il s'organise autour de 3 mots-clés :

- **RENFORCER** : ces objectifs ont fait l'objet d'avancées significatives de 2015 à 2018 (création d'un poste, d'un dispositif, projets réguliers...) mais ils doivent encore être travaillés pour constituer des acquis durables.
- **DEVELOPPER** : le travail partenarial sur ces objectifs doit marquer un «saut qualitatif » de 2020 à 2022 au regard du bilan et des attentes des partenaires et opérateurs.
- **VEILLER** sur des éléments dont la fragilisation a été soulignée dans le bilan 2015-2018 et qui pourrait avoir un impact sur la dynamique globale du contrat de ville sur la période 2020-2022.

Rappel des orientations du Contrat de Ville 2015

Priorité 1 : Développer l'attractivité économique des quartiers

- 1-1 Favoriser le développement économique des quartiers
- 1-2 Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi.

Priorité 2 : Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération

- 2-1 Renforcer l'attractivité urbaine des quartiers
- 2-2 Améliorer la qualité résidentielle des quartiers
- 2-3 Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement social à l'échelle de l'agglomération.

Priorité 3 : Renforcer le parcours éducatif des enfants en lien avec les familles.

Priorité 4 : Lutter contre la précarité

Priorité 5 : La culture en agglomération et dans les quartiers

Priorité 6 : Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins.

Priorité 7 : Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

4 axes transversaux nationaux :

- Jeunesse
- Égalité entre les hommes et les femmes
- Prévention de toutes les discriminations
- Promouvoir les valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté

2 axes transversaux spécifiques au territoire :

1- L'agglomération numérique dans les quartiers

Développer des innovations numériques pour la mise en œuvre des priorités de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale du contrat de ville et expérimenter des outils numériques qui répondent aux besoins des habitants dans les domaines de la vie quotidienne (éducation, santé, logement...)

2 Cohésion du territoire et attractivité des quartiers

Valoriser l'attractivité de l'agglomération et de ces quartiers dans une démarche de marketing territorial.

RENFORCER

L'évaluation a souligné des avancées significatives de 4 priorités au regard des objectifs fixés en 2015 mais ces priorités doivent encore être travaillées pour constituer des acquis durables :

- **L'attractivité économique des quartiers**
- **L'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération**
- **Le parcours éducatif des enfants en lien avec les familles.**
- **La sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance**

Les objectifs et les engagements réciproques sont précisés dans les fiches ci-après.

Orientation stratégique du contrat de ville : Développer l'attractivité économique des quartiers

Favoriser le développement économique des quartiers

Objectifs généraux 2015

- Favoriser dans les quartiers l'implantation d'activités par la prospection d'entreprises et le soutien à l'amorçage d'initiatives entrepreneuriales
- Soutenir la création d'activités notamment par la promotion des nouveaux statuts d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (coopératives...)
- Utiliser les potentialités de développement du numérique comme par exemple le développement de nouveaux services, l'implantation d'ateliers de création.
- Assurer l'égalité d'accès à l'activité économique des femmes et des hommes
- Organiser la création d'activités par des guichets uniques en capacité d'informer, d'orienter, de mobiliser les dispositifs pour la création et l'accompagnement durable.

Les champs opérationnels du contrat de ville 2015 restent valables sous réserve des amendements apportés par le présent Protocole.

Evaluation 2019

Les objectifs fixés à cette priorité du contrat de ville sont plutôt en voie de lancement avec un déploiement à partir de 2019 autour de la Fabrique à Entreprendre. C'est la définition d'une stratégie pour un développement économique dans les quartiers qui se pose. Le PIC et le PAQTE peuvent constituer à partir de 2020 les fondements de cette stratégie. La question de la politique de la ville doit être portée dans les instances liées au PIC et au PAQTE.

Les opérateurs de proximité ont encore peu repéré les nouvelles actions de développement économique mais ils ont été sensibles aux actions favorisant la formation (Grande Ecole du numérique). La lisibilité des dispositifs dans ces domaines leur semble faible.

Objectifs à renforcer 2020-2022

- **Installer une dynamique partenariale dans le cadre d'une stratégie de développement économique et d'emploi en faveur des QPV inscrite dans le Plan Investissement Compétences et le PAQTE :**
- Solliciter les partenaires de la formation, de l'emploi, de l'économie pour prendre en compte l'accès des publics des QPV aux dispositifs mis en place.
- Renforcer le repérage des publics des QPV par des actions coordonnées entre structures de proximité et partenaires de la formation, de l'emploi et de l'économie.
- Favoriser les accès à la formation professionnelle notamment des jeunes et des femmes pour accélérer l'accès et le maintien dans l'emploi.
- **Déployer la Fabrique à Entreprendre dans les 5 quartiers prioritaires :**
 - Animation pour dynamiser la mobilisation des publics (réunions d'appartements autour de la création, formation aux outils de gestion entrepreneuriale)
 - Coordination des acteurs locaux en articulation avec le dispositif « Réseau entreprendre en Nouvelle Aquitaine » pour une meilleure orientation et consolidation des parcours d'accompagnement.
 - Identifier et lever les freins à la création et aux parcours d'accompagnement des porteurs de projets sensibilisés dans les QPV.
 - Proposer des issues d'insertion professionnelle au public qui quitte le parcours de création/reprise d'activité ; éviter les ruptures dans les parcours professionnels

- Remobiliser les habitants autour de projets structurants, qu'ils se les approprient et puissent les faire vivre. Faciliter l'innovation sociale.
- Mener une réflexion sur la création et le maintien des commerces et des services dans les QPV
- Veiller à la lisibilité des dispositifs et des acteurs.

Bel Air Grand Font :

- Rechercher l'engagement des entreprises et des acteurs de favoriser l'emploi des jeunes de quartier (stage notamment apprentissage)

Ma Campagne :

- Intégrer le tissu économique dans la dynamique de projet
- Création de clubs sponsors entreprises mécènes

Champ de Manœuvres :

- Amplifier le développement économique et l'insertion

Ce que les opérateurs ont prévu de faire

(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

- Appuyer le développement de la Fabrique à Entreprendre

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Droit commun :

Le réseau régional ENTREPRENDRE
Le Plan Investissement Compétences

Politique de la ville :

Le PaQte
La Fabrique à Entreprendre

Orientation stratégique du contrat de ville : Développer l'attractivité économique des quartiers

Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi

Objectifs généraux 2015

- Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers (notamment 16-25 ans et plus de 50 ans) pour accéder à des emplois notamment dans les métiers en tension.
- Assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...
- Développer l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique : promouvoir des clauses d'insertion auprès des 16 communes et autres acheteurs publics (SEM...), rendre possible l'accès aux marchés publics des petites entreprises notamment d'insertion par l'allotissement des grands marchés, procéder à des marchés d'achat de prestations d'insertion (article 30).
- Explorer des nouveaux besoins pour développer des activités d'insertion d'intérêt communautaire en lien avec les politiques des collectivités (communes et EPCI) et des bailleurs (par exemple gestion des encombrants, entretien espaces verts...)
- Porter attention à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux activités d'insertion et à l'emploi

Les champs opérationnels du contrat de ville 2015 restent valables sous réserve des amendements apportés par le présent Protocole.

Evaluation 2019

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du GrandAngoulême ont accueilli et accompagnés 45% de public issu des quartiers de la politique de la ville. La question du développement économique des SIAE dans les quartiers et la question de l'accès des publics de ces quartiers à l'emploi doit être inscrite clairement dans la stratégie d'insertion par l'Activité Economique. Lors du Comité départemental d'insertion par l'Activité Economique « Stratégie » du 6 juin 2019, il sera proposé par l'Etat d'inscrire un axe « politique de la ville » avec en perspective des actions pour augmenter le nombre de places d'insertion et pour l'émergence d'activités économiques d'insertion dans les quartiers.

Les opérateurs de proximité sont très attentifs à l'emploi des jeunes et globalement à des accompagnements vers l'emploi adaptés aux besoins des habitants (temporalités).

Objectifs à renforcer 2020-2022

- Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires aux emplois de l'Insertion par l'Activité Economique dans la continuité des résultats déjà obtenus
- Inscrire le développement économique des structures d'insertion dans la stratégie d'Insertion par l'Activité Economique de manière à réunir l'ensemble des intervenants compétents et coordonner leurs actions.
- Favoriser, par cette stratégie concertée, l'émergence de nouvelles activités d'insertion. Etudier la faisabilité du dispositif « Territoire zéro chômeurs ». Explorer les perspectives d'emploi dans la gestion des déchets
- Assurer le suivi des résultats de cette stratégie par des outils adaptés.
- Accompagner les demandeurs d'emploi et notamment les jeunes, vers l'emploi et l'entreprise dans un parcours personnalisé de formation. Inscrire l'École de la 2ème chance dans ces parcours.
- Eviter les ruptures dans les accompagnements à l'emploi par une coordination renforcée des

étapes de parcours

- Valoriser les compétences dans des démarches de mise en confiance pour l'accès à l'emploi.

Basseau Grande Garenne :

- Créer un espace d'écoute et d'accompagnement individualisé pour les jeunes (Formation/emploi)

Bel Air-Grand Font :

- Saisir l'occasion de l'ORU pour accompagner les jeunes et les adultes vers les structures d'accompagnement vers l'emploi et les entreprises

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Droit commun :

Les têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique soutenues par la Région : l'Insertion Nouvelle-Aquitaine par l'économie (INAE), Comité Régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (CR-GEIQ).

Service Public de l'Emploi

La Garantie Jeunes

Comité départemental d'insertion par l'Activité Economique

Le PLIE

Le plan départemental d'Insertion et le guichet départemental des clauses d'insertion

Le PO relatif au FSE

La plateforme départementale de mobilité

Politique de la ville :

Auto-école sociale

Orientation stratégique du contrat de ville :

Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération

Renforcer l'attractivité urbaine des quartiers, améliorer la qualité résidentielle des quartiers,
Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement social à l'échelle de l'agglomération

Objectifs généraux 2015

- Redonner de l'attractivité aux grands parcs sociaux dans le marché de l'habitat plus particulièrement en investissant dans la performance énergétique des logements.
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine.
- Maintenir ou renforcer des pôles de services et d'activités par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.
- Développer l'accès numérique dans les quartiers et les usages liés à l'habitat
- Équilibrer le peuplement par une concertation préparatoire aux attributions des logements et formaliser la création des instances partenariales opérationnelles : Conférence Intercommunale du Logement, Commission inter-bailleurs.
- Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles.
- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale et interculturelle
- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités.
- Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité.

Les champs opérationnels du contrat de ville 2015 restent valables sous réserve des amendements apportés par le présent Protocole.

Evaluation 2019

Cette priorité est bien investie car portée par 2 dispositifs : d'une part le PNRU pour la requalification urbaine, les lois ALUR et Elan pour la mixité sociale dans le logement, et d'autre part les exonérations de TFPB aux bailleurs. La médiation sociale particulièrement développée, remplit pleinement l'objectif de gestion durable tel que fixé dans le contrat de ville sur les 5 QPV. L'implication des habitants dans la vie de leur quartier paraît aussi plus importante. L'expérimentation de La Fabrique des Possibles au sein des CSCS et la démarche « Pouvoir d'Agir » du CSCS-MJC de la Grande Garenne introduisent également de nouvelles approches plus participatives des habitants. De même, les actions de GUSP portée par les CSCS se poursuivent régulièrement. Le point faible reste la communication sur les quartiers où l'apport du contrat de ville est rare.

Les opérateurs de proximité ont souligné l'apport des opérations de renouvellement urbain notamment pour l'amélioration du cadre de vie, les nouveaux équipements et sur l'image positive des quartiers. Mais ils relèvent également l'insuffisante valorisation de l'image des quartiers. Ils sont soucieux de la mixité sociale et de l'implication des habitants dans les aménagements, notamment pour les 2 nouvelles ORU.

Objectifs à renforcer 2020-2022

- Atteindre les objectifs de mixité fixés pour la gestion concertée des attributions de logements sociaux
- Produire une dynamique durable autour des 2 ORU avec une articulation entre réalisation du programme urbain, accompagnement social des relogements, concertation, éducation patrimoniale et création artistique.

- Amplifier la communication positive sur les QPV pour conforter les ORU terminées (via les Plans Stratégiques Locaux) et pour les 2 ORU en cours
- Accroître la lisibilité des actions de gestion de proximité liées aux exonérations de TFPB
- Articuler les objectifs du contrat de ville et ceux du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.
- Investir les conseils citoyens sur les enjeux de la qualité résidentielle, mobilisatrice pour les habitants et essentielle pour la gestion publique post ORU.
- Structurer une démarche d'aide aux services (innovation notamment en matière de santé) et aux commerces (voir priorité Economie).

Bel Air Grand Font et L'Etang des Moines :

- Engager les ORU
- Bien penser le réaménagement en lien avec les habitants et à l'écoute de besoins spécifiques de catégories de population
- Améliorer l'image de Bel Air Grand Font

Champ de Manœuvres et Basseau Grande Garenne :

- Promouvoir des actions positives
- Favoriser la mixité

Champ de Manœuvres et Bel Air Grand Font :

- Lutter contre la désertification des commerces et des services

Ce que les opérateurs ont prévu de faire

(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

Ma Campagne et Basseau Grande-Garenne :

- Travailler sur la gestion des encombrants

Basseau Grande Garenne et L'Etang des Moines :

- Remettre en place des moments conviviaux

A L'Etang des Moines :

- Sensibiliser à l'éco-citoyenneté

A Basseau Grande Garenne :

- Améliorer la signalétique

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Droit commun :

Programme Local de l'Habitat
 Conférence Intercommunale du Logement
 Convention Intercommunale d'Attributions
 Schéma départemental d'animation de la vie sociale
 Nouveau réseau de transport en commun, mise en service BHNS et nouvelle tarification

Politique de la ville :

NPNRU
 Abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Orientation stratégique du contrat de ville :

Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles

Objectifs généraux 2015

- Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leur fonction éducative
- Améliorer le climat scolaire par le soutien à des initiatives partenariales
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Renforcer l'accès aux loisirs éducatifs de qualité
- Expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques
- Organiser la coordination des acteurs des champs éducatifs et de la famille pour assurer la réussite des parcours scolaires des enfants à travers notamment des PRE

Les champs opérationnels du contrat de ville 2015 restent valables sous réserve des amendements apportés par le présent Protocole.

Evaluation 2019

Une priorité qui relève du droit commun largement déployée dans les QPV mais qui pourrait encore être développée au profit des enfants et de leurs familles. Le renforcement du lien avec les familles s'appuie notamment par la mise en œuvre du dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" aux collèges J. Michelet et M. Pallet à Angoulême. Ce dispositif connaît une fréquentation accrue des parents et il est de plus en plus connu des partenaires.

Par ailleurs, un volet important dans le suivi des parcours scolaire est la lutte contre le décrochage scolaire par la prévention et le suivi. Politique de droit commun mise en place depuis 2015 et largement développée en Charente : Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs animées par le CIO et la Mission Locale, Cellules de veille et de suivi en collège dans les collèges de rattachement des 5 QPV, Réseau Formation Qualification Emploi, Classe relais à Nersac, Pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire, retour en formation initiale suite à des entretiens-conseil au CIO.

Les opérateurs de proximité ont exprimé leur intérêt pour travailler sur l'ensemble de la chaîne éducative, du parent à l'animateur péri-scolaire avec une attention à la place des parents, à la diversité « des éducations » et en appelant à une plus grande collaboration avec l'éducation nationale. Les adolescents et les jeunes sont des publics prioritaires.

Objectifs à renforcer 2020-2022

- Lutter contre le décrochage scolaire : poursuivre la mise en œuvre des dispositifs et renforcer les partenariats afin de mieux identifier et accompagner les jeunes concernés.
- Renouveler les partenariats autour d'une Cité éducative. Globalement renforcer la place de l'Education nationale dans la chaîne éducative auprès de tous les intervenants.
- Travailler au sein de ces partenariats, l'accompagnement à la scolarité des jeunes primo-arrivants.
- Dans le cadre du schéma départemental de services aux familles, veiller à la prise en compte des QPV sur les objectifs suivants :
 - Structuration d'une politique jeunesse départementale et coordination des partenaires sur public adolescent.
 - Accompagnement des professionnels de l'animation adolescents 11-16 ans.
 - Accompagner et outiller les professionnels en lien avec les jeunes de 14-25 ans sur citoyenneté, engagement et reconnaissance des jeunes.
 - Accompagner la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans

- Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives

- Démarche « 1001 territoires » - secteur Ouest Angoulême : expérimentation sur la pré-scolarisation
- Développer l'écoute des jeunes et leur donner la parole

Ma Campagne :

- Travail croisé Ecole/institutions/associations.

Ce que les opérateurs ont prévu de faire

(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

- Accompagner la fonction parentale
- Renforcer l'accompagnement parents/enfants dans le cadre du Programme de Réussite Educative

Ma Campagne :

- Sensibiliser les adolescents à la citoyenneté

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

schéma départemental de services aux familles (SDSF)
schéma départemental d'animation de la vie sociale
Réseaux d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui aux Parents
Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
Cellules de veille et de suivi en collège dans les collèges de rattachement des 5 QPV, Réseau
Formation Qualification Emploi,
Classe relais
Pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire
Dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE)

Politique de la ville :

REP/REP + et dédoublement des classes de CP et CE1
Dispositifs Devoirs faits
Plateforme d'aide au stage de 3ème
Les Programmes de Réussite Educative
Cité éducative

Orientation stratégique du contrat de ville : Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Objectifs généraux 2015

- Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de tranquillité publique par la coordination des acteurs via les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et les actions de médiation et de prévention.
- Apporter un soutien aux victimes et spécifiquement aux femmes victimes de violences en améliorant les dispositifs d'accueil, de prise en charge et de protection des victimes et de leurs enfants.
- Porter une action en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance notamment par des parcours d'insertion personnalisés, la lutte contre la récidive, la prévention des conduites à risques.

Evaluation 2019

Les professionnels de la prévention se côtoient régulièrement sur le territoire et travaillent dans un climat de confiance réciproque propice à l'échange d'informations. Le dispositif des cellules de veille sectorisées et régulières est cohérent et adapté aux besoins. Des problématiques ont trouvé des réponses ciblées à l'occasion de ces échanges. La mise en place d'un CLS est venue combler les carences ressenties avec les acteurs judiciaires et ceux de la sphère médicale. La capacité et la réactivité des acteurs sont à souligner.

La mise en place d'un réseau local de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire du GrandAngoulême, avec la participation de nombreux acteurs de la politique de la ville a permis de faire connaître et optimiser l'utilisation des dispositifs existants sur le département et d'améliorer le partenariat local. De fait, dans les quartiers, les femmes victimes de violences sont de mieux en mieux repérées par les professionnels qu'elles rencontrent sur leur territoire.

Sur les jeunes les plus exposés aux risques, la qualité acquise des actions menées s'est vue renforcée depuis deux ans par une meilleure coordination, la naissance et le renforcement de partenariats. La formation des acteurs et les sensibilisations se sont renforcées avec les phénomènes de radicalisation notamment. La logique de partenariat semble l'emporter aujourd'hui sur les logiques de concurrence et mérite d'être soulignée et encouragée. Néanmoins, force est de constater un défaut de tissu de prévention primaire, du fait des difficultés financières et de personnels des CSCS/MJC qui impactent les acteurs de prévention secondaire et tertiaire, par ricochet, en terme de charge de travail.

Les acteurs de proximité ont relevé lors de la concertation les problématiques suivantes : insécurité / sentiment d'insécurité, besoin de rassurance / sentiment d'abandon ; accroissement des violences ; incivilités, trafic de drogues, lien avec l'éducation des plus jeunes. La prévention est approchée de manière large au-delà de la veille et du traitement des faits de délinquance, avec le souci d'une meilleure articulation et visibilité.

Objectifs à renforcer 2020-2022

- Poursuivre la prévention et la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles, les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés ou arrangés, la prostitution ...pour mieux protéger les filles, les jeunes filles et les femmes.
- Diminuer la tolérance de la société aux propos et comportements sexistes, tous domaines et secteurs confondus : culture, sport, emploi, médias, espace public etc.
- Signer un contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles pour rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

- Face à la montée de la violence et des actes avec un public de plus en plus jeune, la professionnalisation des acteurs doit être poursuivie et les partenariats encouragés.
- La question des jeunes majeurs reste à travailler en lien notamment avec les centres sociaux et en lien étroit avec les structures de médiation et de prévention spécialisée pour optimiser les réponses.
- Conforter et renforcer le triptyque Animation-Médiation-Prévention spécialisée comme socle de coordination de la politique locale de prévention de la délinquance
- Travailler l'occupation des espaces publics aux horaires critiques.
- Lutter contre les violences, les incivilités y compris routières (vitesse, rodéos, stationnement anarchiques, bruit, ...).
- Travailler contre le sentiment d'abandon et rassurer par plus d'information sur les fondements et les procédures de l'action policière et judiciaire.
- Mieux articuler la prévention avec les autres actions menées dans le cadre du contrat de ville sur les QPV : éducation, insertion, santé, égalité...

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Droit commun :

Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et schémas locaux de tranquillité publique

Prévention spécialisée départementale

Politique de la ville :

Quartiers de Reconquête Républicaine

Contrat local de Santé Mentale

Adultes-relais pour la médiation vers les jeunes

Ville, Vie, Vacances

DEVELOPPER

Les partenaires du contrat de ville ont également identifié des enjeux mis en œuvre dans la première période d'activité du contrat qui doivent marquer un «saut qualitatif » de 2020 à 2022 au regard du bilan et des attentes de tous les partenaires.

- **Lutter contre la précarité dans une approche large faisant le lien avec la santé, et la culture.**
- **Le lien avec les habitants et la consolidation des conseils citoyens**
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**
- **L'animation du contrat de ville en faveur du partenariat et du décroisement**
- **Le marketing territorial** pour promouvoir l'image des quartiers et notamment la nouvelle image issue de la rénovation urbaine. C'est un point notable des Plans Stratégiques Locaux. L'attractivité résidentielle et le développement économique des quartiers dépendent de l'image des quartiers à l'extérieur : combattre les images du passé et imposer l'image du présent est un défi encore largement non relevé en 2018 par le Contrat de ville qu'il convient de réaffirmer pour 2020-2022. Les acteurs de proximité ont également relié l'image des quartiers, à la valorisation des parcours des habitants et des habitantes, des réussites scolaires, à la richesse et à la vitalité sociale, à la lutte contre la délinquance.

Les axes transversaux conservent leur caractère essentiel au sein de chaque thématique.

- Jeunesse, public prioritaire notamment pour des actions d'insertion et d'éducation.
- Promotion des valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté

Les objectifs sont précisés dans les fiches ci-après.

Orientation stratégique du contrat de ville : Lutter contre la précarité

Objectifs généraux 2015

- Assurer des accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques notamment pour les personnes fragiles (monoparents, jeunes, personnes isolées...) ; prévenir les situations de rupture chez les jeunes
- Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité
- Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique et par la médiation interculturelle

Les champs opérationnels du contrat de ville 2015 restent valables sous réserve des amendements apportés par le présent Protocole.

Evaluation 2019

Les CSCS sont des structures essentielles pour le travail auprès des familles, des enfants, pour la socialisation, l'autonomie, l'éducation. La relation CSCS / publics jeunes est en mutation. Malgré tout, le CSCS-MJC reste un point de repère fort en proximité pour les jeunes. Leur rôle de relais en proximité pour l'information, la mobilisation, et le partenariat avec les opérateurs est essentiel et à consolider. Des CSCS sont entrés dans une phase de changement de leurs pratiques en direction des habitants dans l'élaboration des projets, dans leur gouvernance. Les CSCS ont aussi fait face aux conséquences des politiques de rythmes scolaires, à la diminution des contrats aidés ; la vigilance reste de mise et les évolutions inéluctables.

Les acteurs de proximité proposent une approche de la précarité dans un large spectre (culture, santé, emploi...) soulignant l'importance des services en proximité et la garantie de l'accès aux droits. De fait, les moyens d'accompagnement sont importants et évalués en deçà des besoins exprimés par les habitants. Un public commence à être remarqué : les primo-arrivants et leurs besoins spécifiques (accueil, suivi scolaire, accompagnement global, apprentissage de la langue)

Objectifs à développer 2020-2022

- Les relations étroites entre les CSCS et le contrat de ville doivent être maintenues avec une attention à toutes les évolutions ou innovations à intervenir en lien avec la CAF, la DDCSPP et les communes, notamment dans le cadre du schéma de l'animation de la vie sociale.
- Mise en place d'une coordination locale pour l'apprentissage du français
- Déployer plus de services à la population et lutter contre le départ des services et services publics dans les quartiers notamment les services de santé
- Favoriser l'accès à la mobilité (permis, transports en commun)
- L'accès aux soins (accompagner vers les soins médicaux) et l'accès à la santé.
- Travailler autour de la précarité énergétique ; du bien-être dans le logement
- Lutte contre la précarité économique dans les quartiers
- Développer les actions culturelles pour tous les publics

Basseau Grande-Garenne :

- Créer un espace écoute pour les personnes isolées
- Maintenir la gratiféria et la bourse aux vêtements

Champ de Manœuvres :

- Développer les repas partagés, animations culturelles et festives, fête de quartier

Ce que les opérateurs ont prévu de faire
(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

L'Etang des Moines :

- Etudier la faisabilité d'un jardin partagé dans le QPV aux pieds des immeubles

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

Plan national de lutte contre la pauvreté

Schéma d'animation de la vie sociale

Réseaux professionnels, le centre régional de ressources pour la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage du français, Coraplis,

Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

« BOP 104 » et Contrat d'Intégration Républicaine

Maisons de Services et d'Accueil aux Publics et Maisons France Services

Politique de la ville :

Appui de postes FONJEP

PROJET

Orientation stratégique du contrat de ville : La culture en agglomération et dans les quartiers

Objectifs généraux 2015

- Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques et événementielles dans les quartiers.
- Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements (Alpha, école d'arts, Nef, Soëlys...) et des festivals de l'agglomération.
- Construire des parcours d'éducation artistique pour les jeunes
- Réfléchir à un dispositif pour l'accès des publics défavorisés aux activités communautaires

Les champs opérationnels du contrat de ville 2015 restent valables sous réserve des amendements apportés par le présent Protocole.

Evaluation 2019

La médiation culturelle porte ses fruits dans les QPV en s'appuyant à la fois sur des compétences en proximité, des équipements dont la qualité s'est accrue avec les ORU (médiathèques, scènes musicales, Soëlys...) et d'un environnement local très favorable (théâtre à Angoulême et La Couronne, Ecole d'arts présente à Basseau, conservatoire présent à Soëlys, partenariat avec la Cité de la BD, les festivals, la richesse des artistes locaux...).

Les opérateurs de proximité ont beaucoup retenu les actions culturelles conduites dans les quartiers comme des temps forts du contrat de ville 2015-2018. Elles ont été perçues comme des emblèmes positifs de la vie sur les QPV auxquels sont plus souvent attachés des actions de réparation. Si peu d'objectifs sont formulés dans le domaine culturel, la culture est présente transversalement sur des enjeux d'attractivité, de mixité, de lutte contre la précarité ...

Objectifs à développer 2020-2022

- Définir un projet culturel ambitieux d'accompagnement des 2 ORU.
- Maintenir les QPV dans les parcours d'éducation artistique et culturelle en veillant à promouvoir une culture de l'égalité.
- Inscrire l'éducation artistique et culturelle dans la Cité éducative.
- Lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes dans les actions culturelles
- La culture, enjeu de lutte contre la précarité
- Faire avec les habitants autour de projets culturels
- Décloisonner les quartiers et les rendre attractifs par l'action culturelle
- Favoriser l'orientation des filles vers les formations cinématographique et audiovisuelles pour améliorer la place des femmes dans la production.

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

Convention DRAC/Education Nationale/ GrandAngoulême pour des Parcours d'Education Artistiques et Culturels.

Politique de la ville :

Convention La Cité Internationale de la Bande Dessinée / le centre social CAJ

Orientation stratégique du contrat de ville :

Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins

Objectif général 2015

- Organiser la mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire et la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers.

Les champs opérationnels du contrat de ville 2015 restent valables sous réserve des amendements apportés par le présent Protocole.

Evaluation 2019

Une priorité du contrat de ville qui a été impactée par la refonte de la politique régionale de santé. Au 1er janvier 2016, suite à la création de la Nouvelle-Aquitaine, une démarche partagée de rédaction d'un nouveau Programme Régional de Santé a été engagée. Les objectifs quel que soit le territoire en Charente étaient de droit commun, de niveau plutôt départemental ou régional. Cependant quelques actions se sont développées dans les QPV.

Les opérateurs de proximité ont largement interpellé la santé dans sa dimension de services élémentaire contre la précarité et d'accès aux droits en insistant sur la proximité. Les questions de santé liées à l'environnement dans une perspective éducative des plus jeunes et d'implication des habitants ont été pointées.

Objectifs à développer 2020-2022

- **Centrer les enjeux santé du Contrat de Ville sur le développement spécifique aux QPV, des objectifs du Programme d'Accès aux Soins et à la Prévention des plus démunis (PRAPS 2018/2023), à savoir :**
 - Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans ; action éducative de terrain (environnement/prévention/ compostage/santé/citoyenneté)
 - Renforcer le pouvoir d'agir des personnes ; participation citoyenne sur les problématiques écologie/ environnement/santé
 - Mener des actions de prévention en santé
 - Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits ;
 - Eviter les ruptures de parcours ;
 - Agir sur le logement et l'hébergement.
- **Développer et promouvoir auprès des partenaires et des membres des conseils citoyens l'articulation entre les dispositifs territorialisés en santé (CLS, EIS, PTS) et le contrat de ville :**
 - Définir un plan d'action partagé dans le cadre de la cellule santé ;
 - Présenter ce plan aux conseils citoyens des QPV.
- Travailler autour de la présence de services de santé de proximité au sein des QPV comme atout d'attractivité et enjeu de lutte contre la précarité.
- Mettre à disposition des personnes ressources pour intervenir auprès des publics ou faire des analyses pratiques (problème de santé mentale)

Ce que les opérateurs ont prévu de faire

(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

- Atelier Nutrition
- Activités sportives de proximité
- Former des personnes relais sur la thématique santé-prévention-alimentation
- Proposer un point d'écoute jeunes pour recueillir leur parole, travailler leur projet

Ma Campagne :

- Répertoire santé pour les habitants

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

Le Programme d'Accès aux Soins et à la Prévention des plus démunis 2018/2023

Les Contrats Locaux de Santé

Le Contrat Local de Santé Mentale

Politique de la ville :

Ateliers Santé Ville

PROJET

Orientation stratégique du contrat de ville : La participation des habitants

Objectif général 2015

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la mise en place de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire

Evaluation 2019

4 conseils citoyens créés et actifs ; un conseil encore à créer. Des conseillers tous formés à l'environnement institutionnel. La participation a de nombreuses réunions avec les institutions ; des initiatives propres sur les quartiers... Pas de représentativité de l'ensemble de la population mais un rôle de relai auprès des habitants qui suppose d'interroger leurs besoins. Une place à trouver auprès d'autres instances participatives. Une mobilisation initiale importante mais qui s'essouffle vite et des renouvellements déjà à envisager. Un besoin d'accompagnement. Les opérateurs de proximité ont beaucoup développé cet axe de travail à la fois, dans les réalisations qu'ils ont remarquées et dans les perspectives qu'ils souhaitent voir développées et dans leurs propres pratiques professionnelles.

Objectifs à développer 2020-2022

- Création du Conseil citoyen du quartier de Basseau Grande Garenne
- Proposer des temps d'échanges réguliers entre les conseils citoyens (partager les expériences) et des formations communes
- Garantir des moyens de fonctionnement et l'accompagnement de leur animation
- Mobilisation dans la durée : trouver des formes de participation intermédiaires associant plus largement les habitants
- Proposer des rencontres thématiques avec un éclairage sur la mise en œuvre locale des priorités du contrat de Ville du GrandAngoulême
- Aborder des problématiques écologiques, environnementales, sanitaires
- Travailler sur les lieux virtuels ou réels d'échange
- Développer et assurer le suivi des diagnostics en marchant impliquant les habitants

Ce que les opérateurs ont prévu de faire

(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

- Formation qualitative à la relation « communication non violente »
- Aller vers les habitants
- Récolter la parole des jeunes
- Proposer un point d'écoute jeunes pour recueillir leur parole, travailler leur projet
- Favoriser le lien quartiers/Grand Angoulême pour les habitants
- Développer les actions avec les et pour les habitants
- Prendre en compte l'évaluation des usagers

Champ de Manœuvres :

- Cafés nomades – cafés citoyens itinérants
- Élargir le conseil citoyen (Soyaux) et travailler avec de nouveaux partenaires
- Organiser des marches exploratoires de l'ensemble des habitants

Basseau Grande-Garenne :

- Organiser des temps d'écoute pour les habitants
- Création d'un Fonds de Participation des Habitants

Ma Campagne :

- Rencontre d'habitants sur des thèmes citoyens
- Sensibiliser les adolescents à la citoyenneté (voter, visite assemblée nationale, Conseils citoyens..)

L'Etang des Moines :

- Travailler avec les usagers sur les besoins
- Rencontre avec les Conseils citoyens du Grand Angoulême (Soyaux, La Couronne)

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

Fonds de Participation Habitants
Budgets participatifs

Politique de la ville :

Conseils citoyens
Poste adulte-relais

PROJET

Orientations transversales du contrat de ville :
Égalité entre les hommes et les femmes
Prévention de toutes les discriminations

Objectif général 2015

- Définir une stratégie d'intervention concertée et territorialisée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et en faveur de la prévention des discriminations.

Evaluation 2019

Cette priorité transversale a fait l'objet d'un travail régulier de 2015 à 2018, conjuguant acculturation professionnelle et ateliers de projets. Les acteurs appréhendent mieux les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers pour préserver les valeurs de la République et œuvrer davantage pour la défense des droits des femmes. La formalisation du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers de la politique de la ville a permis de fixer des axes de travail prioritaires pour la durée du contrat de ville.

Objectifs à développer 2020-2022

- Amplifier l'approche intégrée pour faire de chaque acteur un relais et un promoteur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Faciliter l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la communication, dans les pratiques professionnelles, dans les projets, dans la vie associative des structures soutenues par les crédits de la politique de la ville ;
- Promouvoir une culture de l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge ; travailler sur les représentations
- Favoriser la participation des femmes à la vie locale et à la prise d'initiative, de décision et de responsabilités ;
- Encourager la mixité des pratiques sportives, culturelles et de loisirs.
- Mener des actions de sensibilisation sur toutes les discriminations (homophobie, sexisme...) et notamment pour un meilleur accueil des personnes primo-arrivantes.

Ce que les opérateurs ont prévu de faire

(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

- Développer la sensibilisation des professionnels sur les enjeux de l'égalité et travailler en partenariat sur ces quartiers avec tous les acteurs concernés
- Identifier ce qui contribue ou non à l'égalité femmes/hommes
- Travailler sur la place des femmes dans les quartiers et plus généralement sur l'égalité hommes/ femmes

Bel Air Grand Font :

- Accentuer les actions pour l'égalité homme/ femme

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

Politique de la ville :

Gouvernance du contrat de ville : Animer le contrat de ville

Objectifs généraux 2015

- Décloisonner les approches thématiques et les échelles géographiques. Le GrandAngoulême installera un temps fort de travail sur la politique de la ville sur le territoire qui permette régulièrement un débat élargi avec tous les opérateurs de terrain notamment associatifs et les habitants : le Carrefour des Quartiers. Ils doivent être l'occasion de :
 - rappeler le cadre politique du contrat de ville ;
 - le confronter aux projets des opérateurs ;
 - construire collectivement et dans un rapport étroit au vécu quotidien des habitants, les programmations issues des appels à projets annuels.

Ils devront être mobilisés à mi-parcours sur l'évaluation du contrat.

- Réaliser des diagnostics et évaluations sur les dispositifs liés à la politique de la ville.
- Organiser tout au long de la durée du contrat de ville des points d'étape de l'avancée du contrat, des partages d'analyses sur l'observation des quartiers, le suivi et l'évaluation.
- Capitaliser collectivement les ressources (information, formation, outils, expériences,...) et optimiser les expertises de chacun.

Evaluation 2019

Transversal aux politiques sectorielles, partenarial, complémentaire du droit commun, à l'écoute des opérateurs, le contrat de ville risque l'engourdissement administratif à chaque programmation. L'évaluation a montré un suivi administratif régulier mais chronophage. L'animation du contrat de ville est de fait assez réduite, à la fois dans son cadre opérationnel, sur la dynamique des conseils citoyens, sur le partenariat avec les opérateurs des 5 quartiers, sur la communication. Face à des opérateurs de proximité sous pression, une attention au dynamisme du contrat de ville pour la compréhension du vécu quotidien des quartiers, pour l'écoute des besoins des professionnels, pour la mise en dialogue des enjeux réciproques est indispensable. Cette animation est fortement attendue des opérateurs de proximité pour favoriser le travail partenarial et du décloisonnement des pratiques

Objectifs à développer 2020-2022

- Travailler les échanges hors et intra quartiers. Renforcer la présence de l'éducation nationale dans la politique de la ville. Travailler sur une culture commune liée à la santé
- Développer la connaissance des lieux ressources
- Animer des temps de diagnostic et travailler sur des indicateurs QPV.
- Evaluer régulièrement et de manière objectivée et partagée le changement produit le contrat de ville
- Accroître la communication des actions réalisées auprès de l'ensemble des acteurs pour la visibilité et l'appropriation des réalisations. Explorer des pistes d'outils d'information partagés.

Ce que les opérateurs ont prévu de faire

(expression libre lors de l'atelier de travail du Carrefour des Quartiers)

- Poursuivre le travail sur la communication
- Continuer le travail en partenariat, développer et renforcer la transversalité
- Développer les synergies entre tous les acteurs des quartiers, la coordination
- Animer des collectifs partenariaux par territoire pour développer des actions inter quartiers
- Poursuivre les diagnostics territoriaux avec un travail d'évaluation et d'écoute des acteurs
- Renforcer les effectifs formés sur le terrain

Principaux cadres et dispositifs de référence

Politique de la ville :

Le centre ressources régional Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

PROJET

Orientation transversale du contrat de ville : Marketing territorial

Objectifs généraux 2015

- Valoriser l'attractivité de l'agglomération et de ces quartiers dans une démarche de marketing territorial.

Evaluation 2019

Quelques initiatives de promoteurs dans le cadre de la commercialisation de nouvelles résidences sur les QPV rénovés. Une communication positive des collectivités sur des évènementiels. Un axe de travail des Plans Stratégiques Locaux afin de confirmer le changement d'image des quartiers rénovés. Mais un défi encore non relevé en 2019 qu'il convient de réaffirmer de 2020 à 2022. Les acteurs de proximité ont également relié l'image des quartiers à la valorisation des parcours des habitants et des habitants, des réussites scolaires, à la richesse et à la vitalité sociale, à la lutte contre les discriminations.

Objectifs à développer 2020-2022

- Décloisonner les quartiers et les rendre attractifs : lutter contre la désertification médicale, remettre des entreprises et des services au cœur des quartiers
- Améliorer l'image des quartiers
- Promouvoir les actions positives dans les quartiers
- Valoriser les parcours de réussite des personnes issus des quartiers

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

Politique de la ville :

**Orientations transversales du contrat de ville :
Promouvoir les valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté**

Objectifs généraux 2015

- Inscrire la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école
- Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école
- Favoriser le déploiement d'actions d'éducation populaire et citoyenne dans les quartiers prioritaires.

Evaluation 2019

Une priorité qui dessine une citoyenneté et un rapport aux valeurs républicaines restrictifs, centrés L'Ecole et son public (parents et élèves). Pourtant, le plan national de formation CGET/DRJSCS aux « valeurs de la République et de la laïcité » a permis, via le CIDFF de sensibiliser plus globalement les acteurs qui sont au contact du public. Pas de référence à la priorité Egalité femmes-hommes. Les conseils citoyens ne sont pas évoqués.

Les acteurs de terrain se sont peu exprimés sur cette priorité difficile à appréhender isolément, en dehors de tout contexte.

Objectif à développer 2020-2022

Une priorité qui mériterait une ré-écriture sur la base d'un diagnostic partagé. Les valeurs de la République et de la laïcité doivent être une priorité au-delà de l'école.

Principaux cadres et dispositifs de référence

Droit commun :

Politique de la ville :

VEILLER

L'évaluation du contrat de ville a mis en évidence plusieurs points de vigilance pour maintenir, des compétences et des moyens opérationnels suffisants sur les quartiers et également pour animer la politique de la ville.

➤ **Maintenir des compétences et des moyens opérationnels suffisants sur les quartiers.**

L'évaluation a réaffirmé l'importance des CSCS comme opérateurs de la politique de la ville. Les évolutions récentes attirent fortement l'attention sur la perte de compétences au niveau intermédiaire des équipes d'animation depuis une décennie et une diminution nette de la masse salariale depuis 2015. Or, ce sont la présence d'adultes expérimentés qui font la différence dans l'action auprès des jeunes et dans les situations complexes. Un seuil ne pourra pas être franchi sans risque sur la stabilité de la vie sociale des quartiers. La lutte n'est pas égale avec d'autres réseaux plus attractifs présents sur les quartiers.

Des évolutions organisationnelles, économiques, stratégiques peuvent intervenir et les parties prenantes sauront les mettre en place. Néanmoins, **une vigilance sur l'équilibre moyens-compétences d'une part, problèmes sociaux de l'autre** doit demeurer tant que la concentration des fragilités socio-économiques restera aussi marquée sur le territoire.

Il appartiendra aux partenaires du contrat de ville de s'entendre aussi sur les missions à confier aux CSCS ; des choix seront à faire par les CSCS et par les institutions.

➤ **La sécurisation des opérateurs**

Le fonctionnement quotidien des structures est contraint par des moyens financiers réduits, une gestion de court terme, des effets d'opportunité induits par les appels à projets qui se multiplient y compris dans des politiques de droit commun, des calendriers multiples exigeant de la vigilance permanente et de la réactivité ... Si les moyens sont globalement aussi disponibles, leur accessibilité est plus complexe. Dans ce contexte, **les conventions pluriannuelles sont plébiscitées. Cette attente est cohérente avec l'engagement annoncé des opérateurs sur des projets inter-quartiers, transversaux, élaborés en collectif.** Les financeurs du contrat de ville examineront systématiquement à chaque programmation les projets qui pourraient faire l'objet d'un conventionnement pluriannuel.

➤ **Le droit commun**

« **Quand une action fonctionne on la maintient** » : cette formule d'un acteur de proximité signifie clairement la relève que les actions du contrat de ville qui fonctionnent devraient trouver dans les politiques de droit commun. Cette formule pourrait être la devise de chaque conférence des financeurs.

L'innovation doit rester une des caractéristiques et plus-value du contrat de ville pour s'adapter à des problématiques sans cesse renouvelées et à de publics qui évoluent **sans créer du nouveau systématiquement.** Avec un taux de renouvellement annuel de 50 % à 63 % de 2015 à 2019, les programmations du contrat de ville de GrandAngoulême ne survalorisent pas l'innovation mais une vigilance doit s'exercer pour le maintenir.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

1- UN ENGAGEMENT PARTAGE :

Les partenaires du présent Protocole s'engagent à intervenir en faveur du développement des quartiers et de l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, en mobilisant prioritairement l'ensemble de leurs politiques sectorielles.

2- DES ENGAGEMENTS SPECIFIQUES :

LA PREFECTURE DE LA CHARENTE :

GRANDANGOULEME :

Priorité 1 : GrandAngoulême mettra un accent particulier de 2020 à 2022 sur l'accès à l'emploi à partir de 3 leviers :

- sa politique de développement économique : connaissance des entreprises locales et de leurs besoins en main d'œuvre, outils d'accompagnement de l'entrepreneuriat ;
- le déploiement territorial sur les 5 quartiers prioritaires de ses dispositifs d'accompagnement individuels et de coordination locale, le PLIE et la Fabrique à Entreprendre ;
- sa qualité d'acheteur public.

GrandAngoulême renforcera également les moyens pour l'information des habitants et habitantes des quartiers en proximité afin d'accroître leur mobilisation sur les actions Emploi et leur capacité de mobilité.

Priorité 2 : le renouvellement urbain dans les 2 quartiers concernés. Ces 2 opérations seront aussi des occasions pour développer l'action culturelle en proximité pour que l'amélioration du cadre de vie se conjugue avec une dynamique collective de socialisation et d'émancipation personnelle.

Le plan d'action « Bougeons pour l'Égalité » en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences dans l'espace public fera l'objet de nouvelles initiatives, notamment dans le cadre des Opérations de renouvellement urbain.

GrandAngoulême renforcera la médiation sociale sur l'espace public selon des modalités renouvelées puisqu'elles s'inscriront désormais dans une compétence de GrandAngoulême.

GrandAngoulême soutiendra l'expérimentation d'une coordination linguistique locale afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté de maîtrise du français et de lutter contre l'illettrisme dans le cadre de sa politique de lecture publique.

Par ailleurs, l'animation du contrat de ville s'attachera à créer une dynamique collective d'échanges entre les conseils citoyens et avec les autres acteurs de proximité.

ANGOULEME :

Au regard de ses compétences et de la mobilisation de ses politiques publiques, la ville d'Angoulême s'engage pour ses 3 quartiers prioritaires (Ma Campagne, Bel Air Grand Font et Basseau - Grande Garenne) à :

- Poursuivre sa mobilisation en matière de moyens humains, techniques et financiers afin de continuer à décliner les priorités initiales, transversales ainsi que les nouvelles orientations définies par le présent protocole aux côtés des partenaires du Contrat de Ville en complément du droit commun. Pour cela, la ville d'Angoulême dans un cadre partenarial, réaffirme son engagement sur les enjeux de lien social et de réduction des inégalités entre les territoires.
- Intégrer, dans le cadre du PRIR du quartier de Bel Air Grand Font, une dimension participative et culturelle dans les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, en matière de cadre de vie des habitants.
- Renforcer et promouvoir l'ensemble des actions et politiques publiques qui favorisent le parcours éducatif et le lien avec les familles (cité éducative, soutien à la parentalité...).
- Renforcer les partenariats en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance (CLSPD...).
- Consolider le lien avec les habitants et les conseils citoyens et leur participation.
- Développer l'articulation entre les dispositifs en santé (CLS, EIS...) auprès des partenaires et membres des conseils citoyens.

SOYAUX :

LA COURONNE :

LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE :

La Région Nouvelle-Aquitaine interviendra en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, en mobilisant prioritairement l'ensemble des politiques sectorielles. Lorsque cela sera nécessaire, le dispositif spécifique d'intervention en faveur de la politique de la ville, adopté le 26 mars 2018, pourra être mis en œuvre en complément.

Concernant plus précisément le champ du développement économique, de l'insertion et de la formation professionnelle, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à poursuivre et développer :

- la mise en œuvre des conditions favorables à la création / transmission d'activités et, permettre le développement des entreprises existantes ;
- l'accompagnement pour l'accès à l'emploi et le développement des qualifications notamment pour les publics les plus fragilisés ;
- les conditions favorables à la réussite éducative des jeunes à partir de la troisième afin de nourrir les ambitions et susciter des vocations.

Elle s'appuiera notamment sur les politiques régionales d'accompagnement dans le secteur de l'économie territoriale, de l'économie sociale et solidaire et l'appui aux réseaux de l'offre d'accompagnement « Entreprendre, la Région à vos côtés » pour contribuer à une meilleure orientation et consolidation des parcours d'accompagnement à la création / reprise d'activité des publics des quartiers prioritaires et faciliter le développement de projets structurants pour favoriser leur insertion professionnelle. Le partenariat sur la Fabrique à Entreprendre de GrandAngoulême s'inscrit dans cette politique.

La stratégie régionale sur la formation professionnelle, amplifiée par son engagement avec l'État par l'adoption du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), entend favoriser les besoins régionaux en matière d'emploi, de compétences et de qualification notamment des publics les plus vulnérables résidant dans les quartiers prioritaires.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage également à poursuivre son accompagnement à la mobilité des habitants des quartiers pour l'accès à l'emploi, à la formation et aux services et sera particulièrement attentive à la promotion des stratégies intégrées économie/emploi, l'importance donnée aux femmes et aux jeunes, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, la mise en œuvre de logiques d'intégration des quartiers dans l'agglomération de Grand Angoulême.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE du Poitou-Charentes pour la période 2014-2020, pourra également être sollicitée sur ce programme européen jusqu'en 2020.

PROJET

Vu le contrat de ville de GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;
Vu le rapport d'évaluation 2015-2018 validé par le comité de pilotage du 26 juin 2019
Vu le rapport de restitution du Carrefour des Quartiers du 12 septembre 2019
Vu l'avis du comité de pilotage du 17 octobre 2019
Vu la circulaire du 22 janvier 2019
Vu le Pacte de Dijon
Vu la délibération n°XXX de GrandAngoulême autorisant la signature du Protocole
Vu la délibération n°XXX de la commune d'Angoulême autorisant la signature du Protocole
Vu la délibération n°XXX de la commune de Soyaux autorisant la signature du Protocole
Vu la délibération n°XXX de la commune de La Couronne autorisant la signature du Protocole
Vu la délibération n°XXX de la Région Nouvelle-Aquitaine autorisant la signature du Protocole
Vu la délibération n°XXX du Département de la Charente autorisant la signature du Protocole

SIGNATURES

PROJET

PROJET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANGOULEME

BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF à 17 h 00, les membres du bureau communautaire se sont réunis *au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME* suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2019

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX, Vincent YOU, Jacky BOUCHAUD, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON, Gérard ROY, Annie MARAIS,

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE,
Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jeanne FILLOUX, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT,
Véronique DE MAILLARD, Alain THOMAS,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF à 17 h 00, les membres du bureau communautaire se sont réunis *au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME* suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2019

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX, Vincent YOU, Jacky BOUCHAUD, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON, Gérard ROY, Annie MARAIS,

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE,
Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jeanne FILLOUX, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT,
Véronique DE MAILLARD, Alain THOMAS,